

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2011

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2012

Rapport de majorité de M. François Haldemann (page 1)

Rapport de minorité de M. Florian Gander (page 13)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. François Haldemann

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève a étudié ce projet de loi sous la présidence de M. Philippe Morel le 11 novembre 2011 et sous la présidence de M. Florian Gander le 25 novembre 2011.

Ont assistés aux travaux M. Daniel Chambaz, directeur général de l'Office de l'environnement (DSPE), M^{me} Béatrice Stuckelberger, secrétaire générale adjointe du Service cantonal de l'Energie (ScanE), et M^{me} Myriam Garbely, adjointe scientifique du Service cantonal de l'Energie (ScanE).

MM. André Hurter, directeur général des SIG, et Marcel Ruegg, directeur des finances des SIG, ont représentés les Services industriels de Genève lors de l'audition du 11 novembre 2011.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuillemin que je remercie.

1. Audition des Services industriels de Genève

M. Hurter prend la parole et déclare que ce budget est la première page du plan d'affaires des SIG. Il remarque que la situation demeure très incertaine en raison de plusieurs facteurs.

Il évoque en premier lieu la catastrophe de Fukushima qui a entraîné une grande incertitude dans le domaine de l'énergie, ainsi que la volonté de la Suisse de sortir du nucléaire. Il remarque toutefois que cette volonté dépend du Conseil fédéral et que les élections du 14 décembre 2011 laissent encore planer une incertitude.

Il précise aussi que la situation incertaine entraîne des acteurs, notamment en Allemagne, vers des difficultés économiques.

Il ajoute que certains retraits d'investisseurs ouvrent aussi des opportunités pour les SIG. Il signale par ailleurs que le marché de la fibre optique et ses tarifications est également soumis à des incertitudes.

Il mentionne cependant que c'est dans ce cadre d'incertitude que les SIG poursuivent leur plan d'investissement et il rappelle qu'avec 320 millions de francs d'investissement, les SIG n'auront jamais autant investi.

Il évoque ensuite les différents projets en indiquant qu'ils correspondent évidemment au plan d'affaires et il déclare que ces investissements se feront progressivement et non en un seul coup.

Il explique ensuite que les hypothèses générales ont été envisagées avec un taux d'inflation à 0,8%, une augmentation réelle des salaires de 1% et un taux de change à 1,44. Les données réelles seront évidemment inférieures, notamment en ce qui concerne l'inflation. Il signale encore que la distribution de l'électricité suit l'évolution économique de 2011.

Il remarque également qu'un effet Eco21 existe (-0,5%). Il précise que les ressources pour le programme Eco21 ont été augmentées afin d'en améliorer l'efficacité.

Il ajoute que le point important sur l'énergie électrique relève de la perte budgétée de 50 GW sur différents clients. Là encore la situation réelle sera plus favorable. Il rappelle encore que la vidange de Verbois est prévue en mai 2012 et que l'entrée en fonction de la centrale solaire de Palexpo est également envisagée pour l'année prochaine.

Il mentionne par ailleurs que le groupe de travail de Cheneviers IV continue de plancher sur un projet qui avoisinera le demi-milliard en 2024.

Il remarque en outre que les contrats de performance énergétique (CPE) vont se mettre en place.

M. Hurter évoque ensuite le marché des télécommunications et déclare que les pressions de la COMCO en faveur d'une meilleure concurrence pourraient paradoxalement mener au monopole de Swisscom.

Il déclare encore que le projet de neutralité énergétique du site du Lignon a pris de l'avance. Il signale ensuite que la réflexion porte sur la définition d'une nouvelle offre innovante qui fera suite à Vitale vert.

Il termine en déclarant que les chiffres sont stables avec un cash flow, comme annoncé, de - 102 millions de francs. Il signale encore que onze personnes ont été intégrées en raison du nombre d'années que ces intérimaires travaillaient pour les SIG.

M. Ruegg prend la parole et détaille les différents éléments de détail du budget.

Il explique que la différence principale, en ce qui concerne les produits, est au niveau du gaz à cause de l'augmentation du prix du gaz et de l'effet de la bonne année 2009.

M. Ruegg rappelle que la marge en 2009 était alors importante et que SIG en a tenu compte en 2011, avec un objectif de marge négative.

Il ajoute qu'en 2012, la marge sera stable avec une augmentation des achats.

Il mentionne ensuite que la production thermique est également en augmentation. Il signale que 2011 est une année chaude et que les raccordements ont par ailleurs augmenté. Il déclare que la principale diminution relève de la valorisation des déchets.

Il indique ensuite que les télécommunications enregistrent une baisse de recettes de 4 millions de francs en raison de la vente d'installations à Confédération Centre, une opération unique en 2011.

Il rappelle encore que les tarifs de l'électricité sont en baisse, à l'instar des frais généraux. Il répète que les frais généraux sont en baisse en raison des externes qui ont été engagés. Il précise que le coût de ces postes est passé dans la masse salariale. Il rappelle également que le plan de retraite des Cheneviers s'est terminé et ne pèse plus sur les charges et il mentionne que les SIG parviennent donc à une stabilité des charges d'exploitation.

Il précise que le personnel français est repris par la Compagnie nationale du Rhône (CNR). Il énumère alors le détail de ces trente postes en remarquant que huit postes sont dédiés aux projets de maîtrise énergétique, quatre pour les télécommunications (FTTH) et quatre pour le thermique dont un pour le projet exploratoire de la géothermie.

M. Hurter intervient et déclare que ces postes représentent une création de valeur ajoutée. Il remarque que cette phase d'investissement profite à l'économie genevoise.

Il signale ensuite qu'il n'y a pas de modifications pour le sponsoring. Il remarque qu'il convient encore de mesurer la bonne gestion du GSHC avant d'éventuellement envisager une aide à la hauteur de celle accordée au Genève-Servette Hockey Club.

Pour le marché de l'électricité, le résultat net attendu sera en augmentation. L'augmentation de 11 millions de francs pour la distribution d'électricité est compatible avec les spécifications de l'ElCom. Il précise que l'augmentation de recette de 4 millions sur l'énergie électrique est inhérente aux offres de marché.

Quant à la chaleur, il mentionne qu'une partie du coût d'investissement est mise en charges d'exploitation et qu'avec des tarifs indexés au prix du mazout, sur trente ans, la rentabilité s'améliorera en fonction de l'augmentation des prix du mazout.

Il ajoute que l'eau potable reste stable bien que l'on risque une baisse de la consommation. Il déclare encore que les eaux usées sont positives au cours de ces deux dernières années et il mentionne que ce trend continuera en 2012.

M. Hurter remarque que l'activité monopolistique des SIG tire l'entreprise à la baisse, ce qui implique, contrairement à ce que l'on entend habituellement, que les SIG ne profitent pas d'un marché régulé.

M. Ruegg signale ensuite que les investissements financiers ne sont pas des actifs mais des participations dans des projets de construction d'ouvrages, en partenariat public-privé. Il précise que les complémentarités de ce type de participation sont positives et présentent des marges importantes.

Il rappelle que les investissements de la distribution électrique portent également sur la rénovation d'installations. Il précise à cet égard que les investissements sur les Cheneviers III sont minimaux.

Il énumère alors le détail de chaque poste et il rappelle que les parcs éoliens actuels sont en Suisse mais que les projets futurs pourront également se situer à l'étranger. M. Hurter rappelle que les SIG ont des projets éoliens dans le Jura et dans les Alpes. Il précise qu'EOSH a des projets dans le même domaine à l'étranger et que SwissPowerRenewable, qui débute en décembre, a également un pan éolien.

M. Ruegg remarque qu'avec l'apport des fonds étrangers, les investissements sur l'ensemble des sites éoliens parviennent à près d'un milliard.

Il signale encore qu'il sera possible d'atteindre un pic en termes d'investissements si tous les projets partent en 2015. Il remarque qu'au niveau du plan d'affaires à cinq ans, les SIG parviennent à une dette de 800 millions de francs. Il rappelle en outre que la caisse de pension doit être financée à 100% puisque les SIG ne sont pas considérés comme une entité publique.

Pour terminer, M. Hurter ajoute que si les SIG devaient participer à un plan d'assainissement financier cantonal, la capacité d'autofinancement diminuerait d'autant. Il rappelle ensuite qu'Alpiq a également une dette envers EOSH donc indirectement envers les SIG.

Un député (Ve) demande ensuite ce qu'il en est des projets thermiques dans les tunnels du CEVA.

M. Hurter répond que les SIG étaient associés aux études mais il mentionne que celles-ci se sont arrêtées.

M. Ruegg mentionne que c'est le risque d'arrêt du chantier qui est trop important et qui a provoqué la fin de ce projet. Il précise que techniquement, cette idée est réalisable bien que le coût soit très important.

Un député (PDC) évoque la STEP d'Aïre et il déclare avoir bien compris qu'il n'y avait pas de lien avec la CCF mais il se demande ce qu'il en est du biogaz qui est produit sur le site et s'il pouvait être utilisé par la CCF.

M. Ruegg remarque que les volumes de biogaz sont insuffisants pour alimenter complètement la CCF et que cet apport ne pouvait être que marginal. Il mentionne qu'il faudrait en outre compter le certificat du biogaz qui peut être bien valorisé.

Une députée (S) demande par ailleurs ce qu'il en est des projets de géothermie.

M. Hurter répond que la géothermie est en phase préparatoire, laquelle montre que le projet est encore plus difficile que ce qui avait été imaginé. Il ajoute que la partie exploratoire doit être envisagée sur un délai plus long prévu. Il rappelle en effet qu'un forage de ce type s'élève à 15 millions de francs. Il précise qu'il est en outre nécessaire de trouver des partenaires afin de financer un tel projet. Il signale alors que les SIG ont un budget de 7 à 8 millions pour un exercice exploratoire 3D.

Un député (Ve) demande si le produit Vital vert pouvait à terme être mutualisé sur l'ensemble de l'offre électricité.

M. Hurter rappelle que l'offre Vital vert permet d'écouler la production solaire et qu'il y a toujours un succès indéniable avec ce produit. Il pense que

mutualiser ce produit créerait des problèmes puisque certains n'en veulent pas.

M. Ruegg ajoute aussi que ce succès permet de continuer à financer les installations solaires. Il remarque que Genève, à la fin de l'année, sera le canton ayant le plus d'énergie solaire par personne.

Le même député demande combien coûterait une mutualisation.

M. Ruegg répond que le coût serait de 0,5 centimes/kWh.

M. Hurter signale que les SIG se battent déjà avec de gros clients sur des 0,1 centimes/kWh. Il rappelle qu'un industriel dont le 25% des charges relèvent de l'énergie prend généralement l'énergie initiale.

Un député (S) revient sur la question des déchets et il remarque qu'il aurait été possible d'évoquer les dispositions légales comme la taxe poubelle.

M. Ruegg répond que c'est pour cela que le projet Cheneviers IV est en cours de réflexion.

M. Hurter mentionne que les SIG n'ont jamais réfléchi sur la notion de taxe au sac. Il signale encore que le projet des Cheneviers IV devrait avoir un coût d'exploitation moindre.

M. Ruegg remarque que la taxe au sac a des effets collatéraux importants dans les cantons qui l'ont adopté. Il explique que les gens se débarrassent en effet d'une partie de leurs déchets dans les toilettes.

Le même député demande ensuite si les retards sur Conflan ont été intégrés dans la réflexion.

M. Hurter répond que la production de Conflan est prévue pour 2023-2024. Il ajoute qu'il est encore trop tôt pour en dire plus. Il mentionne alors que si les difficultés sont trop grandes, le prix du kWh sera une question qui se posera forcément.

Un député (MCG) demande également ce qu'il en est de la présentation de l'étude sur la géothermie.

Mme Garbely répond que les résultats des phases exploratoires seront présentés ultérieurement à la commission.

2. Audition d'une délégation composée de M^{me} Nathalie Hardyn, directrice adjointe de la CCIG, de M. Stéphane Genoud, administrateur d'UIGEM, et de M. Patrick Jenny, patron d'industrie et membre d'UIGEM

Le Président accueille M^{me} Nathalie Hardyn, accompagnée de M. Stéphane Genoud, administrateur d'UIGEM, et de M. Patrick Jenny, membre d'UIGEM et patron de LM Industrie.

M^{me} Hardyn prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Elle indique qu'UIGEM, représentée par M. Genoud, représente quelque 20 720 personnes dans plusieurs entreprises et elle remarque que cette association œuvre pour la baisse du prix de l'électricité. Elle explique ensuite que sa demande porte sur le fait que le Grand Conseil renonce à accepter l'augmentation du timbre d'acheminement de l'électricité.

Elle rappelle que 34% des entreprises souffrent du franc fort et doivent réduire leurs frais et elle remarque que ce timbre d'acheminement en hausse de 6 millions de francs se profile particulièrement mal en cette période de récession. Elle évoque ensuite la soulte d'EOS et déclare qu'il serait légitime que le tiers de cette soulte soit affectée aux énergies renouvelables et un tiers pour les consommateurs. Elle précise qu'il serait également judicieux que cette soulte soit gérée indépendamment des SIG.

M. Genoud remarque que ces 6 millions de timbre représentent une adaptation nécessaire pour équilibrer les comptes des SIG. Il rappelle alors la crise qui va se développer l'année prochaine et il remarque que les tarifs des SIG sont élevés par rapport aux autres cantons. Il pense que les SIG pourraient travailler sur leur marge et leurs réserves qui se montent, selon lui, à 2,3 milliards de francs.

M. Jenny déclare que son entreprise a trois activités dont l'une, portant sur les générateurs de gaz, est en diminution de 25% en raison de sa large part d'exportation. Il prévoit en l'occurrence un volume similaire pour l'année prochaine et il mentionne avoir dû restructurer son entreprise. Il déclare que chaque franc compte. Il rappelle en outre que la tendance est déflationniste et qu'il est nécessaire de se montrer très prudent.

Un député (Ve) demande quelle est la source de l'augmentation du timbre d'acheminement.

M. Genoud répond que l'augmentation du transport de l'électricité est due à la Confédération et en large part aux SIG qui ont augmenté le timbre de 25% afin d'équilibrer les tarifs entre la haute et la basse tension. Il précise qu'il y a eu heureusement une baisse de Swissgrid, ce qui explique pourquoi la hausse au final n'est que de 10%.

Le même député demande des détails de la proposition d'utilisation du tiers de la soulte qui serait affectée à l'énergie renouvelable.

M. Genoud répond que l'idée est de donner accès à tous à ce fonds afin d'éviter le monopole et la centralisation de cette somme. Il signale en outre que les sites sont disputés entre les différents acteurs de l'énergie, ce qui provoque un surenchérissement. Il mentionne que l'idée serait donc de faire un fonds romand et de démocratiser cette ressource. Il rappelle alors que les SIG ont plusieurs activités et il ne comprend pas le diktat des SIG dans certains domaines.

Le même député demande comment convaincre les SIG de sortir cette soulte.

M. Genoud rappelle que les SIG appartiennent à l'Etat. Il rappelle ensuite qu'UIGEM a déposé plainte auprès de M. Prix, ce qui a entraîné une rectification des tarifs, imposée aux SIG. Il rappelle en outre que la baisse du prix de l'énergie ne concerne pas ceux qui sont sous contrat avec les SIG.

Un député (S) demande ce que ces grands consommateurs ont fait comme effort pour consommer moins.

M. Genoud répond que 100% des membres ont fait des audits énergétiques et qu'au total, il y a eu une baisse de 3 à 5% de consommation d'énergie. Il ajoute que toutes les entreprises ont signé la charte Eco 21. Il répète que le tiers de la soulte serait la bienvenue pour encourager cette tendance. Il remarque en l'occurrence que l'entreprise qui fonctionne avec la Romande Energie peut difficilement demander de l'aide aux SIG pour mettre sur pied des économies.

Le même député remarque que le prix du Kw devrait être le même entre tous les acteurs puisque la production est similaire.

M. Genoud répond que c'est pour cette raison que la soulte ne doit pas rester aux SIG puisqu'il n'est pas sain qu'une entité de ce type gère une pareille somme. Il ne pense pas, par exemple, qu'il soit très judicieux que les SIG payent une salle communale pour installer des panneaux solaires dessus.

Le même député rappelle que le Grand Conseil ne peut que refuser ou accepter le budget des SIG, et ce d'ici quelques jours. Il pense donc que cette audition arrive trop tard.

M. Genoud répond qu'il aurait été judicieux d'être entendu avant mais il remarque que cela n'a pas été possible. Il ajoute qu'il suffira donc à UIGEM de s'adresser à M. Prix qui est déjà entré en matière à plusieurs reprises en faveur d'UIGEM. Il ajoute qu'il y a trop de marge et que les bénéfices inhérents au réseau électrique sont trop importants.

Une députée (L) ne comprend pas pourquoi le contrat ne permet pas de bloquer l'impact du coût du transport de l'électricité.

M. Genoud répond que ce point n'est pas indiqué dans le contrat puisqu'il y a un monopole local. Il remarque que c'est la Confédération qui surveille finalement cet aspect et qui doit être remis en cause.

Un député (PDC) demande s'ils souhaitent que la soulte soit en définitive sortie des SIG.

M. Genoud ne voit pas pourquoi les SIG s'occupent de ce fonds. Il pense qu'il serait effectivement plus clair si ce fonds était sorti des SIG.

3. Discussion et votes

M^{me} Garbely rappelle alors qu'il y a une loi fédérale qui impose d'annoncer et de publier les tarifs avant la fin du mois d'août. Elle ajoute que les tarifs doivent en outre refléter les coûts. Elle mentionne encore qu'il n'y a pas d'interaction entre le coût de l'énergie et son acheminement. Elle précise qu'outre le DSPE, le DARES a également étudié ces tarifs et elle rappelle que pour les clients utilisant du « moyenne tension », l'électricité est à 10 centimes et 3,2 pour son acheminement.

Elle rappelle encore que pour tous les petits consommateurs, le coût de l'énergie va baisser. Elle remarque que pour ceux qui ont choisi l'offre de marché, il est vrai que certains verront une légère hausse. Elle rappelle, cela étant, que les tarifs de distribution des SIG sont inférieurs à la moyenne suisse et qu'en 2009, l'ELCOM avait calculé une augmentation trop importante de 100 000 F ce qui est vraiment peu de chose.

Un député (Ve) demande à quoi correspondent les 2,3 milliards de francs de « réserves » mentionnées par les personnes auditionnées.

M. Chambaz répond que ce sont les actifs des SIG et non pas du cash sur un compte.

Un député (R) signale que les chiffres en question se trouvent dans le PL 10836. Il ajoute qu'il y a bien 2,5 milliards de fonds propres et que la très grande majorité de ces fonds sont investis dans des infrastructures.

M. Chambaz, après contact avec M. Ruegg, signale que les fonds propres représentent de 2,6 milliards de francs sur le total des passifs, le solde représente des emprunts bancaires.

Il ajoute aussi que 3,8 milliards sont investis dans des installations et que 500 millions sont des actifs circulants (stock, créances). Il précise que le compte de régularisation se monte à 100 millions et celui des liquidités à 175 millions. Il précise que les normes IFRS impliquent un compte de

régularisation également au passif. Il ajoute que les 175 millions de liquidités étaient destinées à la recapitalisation de la CAP qui interviendra en 2012.

Il évoque ensuite le bonus et il déclare qu'il s'agit d'un système de rémunération avec une part fixe et une part variable qui fonctionne sur les objectifs internes. Il précise qu'en 2010, 84% des objectifs internes ont été atteints et que les employés ont touché 84 % de la part variable. Il ajoute qu'en 2009, les objectifs internes n'ont été atteints qu'à 61%.

Un député (PDC) remarque que les idées avancées par les personnes auditionnées précédemment étaient intéressantes. Il rappelle cependant qu'il y a des investissements énormes prévus à court et moyen terme par les SIG, ce qu'il faut bien garder en tête. Il évoque ensuite le fonds de péréquation pluriannuel qui permet de lisser les prix et il déclare que ce budget convient à son groupe.

Il remarque que si les entreprises contestent le prix, elles le feront par le biais du canal habituel auprès de l'EiCom. Quant à la soulte, il pense que des pistes intéressantes ont été évoquées mais il déclare que c'est une question qui doit être dissociée du budget.

Un député (R) remarque qu'il est vrai qu'il est prévu une augmentation mesurée de l'utilisation de réseau électrique pour les clients « moyenne tension » mais que le tarif global (électricité + réseau) restera relativement faible en comparaison des autres cantons suisse. Il ajoute qu'il n'est donc pas possible de dire que les marges des SIG sont trop élevées. Néanmoins, il pense qu'il serait nécessaire que la commission travaille sur la tarification et ce bien avant que le budget soit présenté en commission puisqu'aucun amendement ne peut y être apporté. Il mentionne encore que son groupe approuvera le projet de loi proposé.

Un député (Ve) déclare que son groupe acceptera ce budget. Il ajoute qu'il faudrait discuter en commission de cette idée portant sur la soulte.

Un député (L) déclare que son groupe soutient ce budget. Il ajoute avoir trouvé intéressant d'entendre l'avis des industriels. Il pensait en l'occurrence que la charge inhérente à l'électricité était plus importante. Il déclare également que la question de la commission consultative qui ne se réunit plus depuis deux ans doit être réglée. Il rappelle aussi que les bénéfices des SIG profitent à l'Etat et aux communes.

Un député (S) déclare que son groupe acceptera ce projet de budget. Il ajoute que les idées évoquées ce soir sont en partie recevables mais il constate que les SIG se révèlent être une entreprise qui connaît son budget et qui maîtrise très bien la question. Il ajoute avoir été surpris d'entendre que le secteur de l'eau et celui des déchets étaient déficitaires et il mentionne qu'il

convient de porter une attention toute particulière à ces deux secteurs. Il ajoute qu'il faut fondamentalement trouver d'autres revenus pour ces deux secteurs.

Un député (MCG) remarque que le coup de frein donné sur la géothermie a rendu son groupe sceptique et il signale que l'audition de ce soir fut fort intéressante. Il indique toutefois que son groupe refusera ce projet de budget.

Le Président passe alors aux votes

Entrée en matière sur le PL 10887 :

Pour : 9 (2 PDC, 3 Ve, 2 S, 1 L, 1 R)

Contre : 2 (2 MCG)

Abstention : –

Deuxième débat

Le Président passe au vote de l'article 1 :

Pour : 9 (2 PDC, 3 Ve, 2 S, 1 L, 1 R)

Contre : 2 (2 MCG)

Abstention : –

Le Président passe au vote de l'article 2 :

Pour : 9 (2 PDC, 3 Ve, 2 S, 1 L, 1 R)

Contre : 2 (2 MCG)

Abstention : –

Troisième débat

Le Président passe alors au vote d'ensemble sur le PL 10887 :

Pour : 9 (2 PDC, 3 Ve, 2 S, 1 L, 1 R)

Contre : 2 (2 MCG)

Abstention : –

Au bénéfice de ce qui vous a été exposé dans le présent rapport, la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève, à la majorité des membres, vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à voter ce projet de loi.

Projet de loi (10887)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2012

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits :	1 076,0 millions de francs
b) total des charges :	932,6 millions de francs
c) résultat opérationnel :	143,4 millions de francs
d) résultat net :	93,2 millions de francs
e) cash flow de gestion :	-102,0 millions de francs

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 232,5 millions de francs d'investissements opérationnels nets (participations clients déduites) et 60,0 millions de francs d'investissements financiers, est approuvé.

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Florian Gander

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de notre séance du vendredi 11 novembre 2011, la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève a auditionné M. André Hurter, directeur général des SIG, accompagné de M. Marcel Ruegg, directeur des finances des SIG, afin de nous présenter les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2012.

Pour commencer, M. Hurter a relevé que la situation demeure très incertaine en raison de plusieurs facteurs. Il évoque en premier lieu la catastrophe de Fukushima qui a entraîné une grande incertitude dans le domaine de l'énergie, ainsi que la volonté de la Suisse de sortir du nucléaire. M. Hurter remarque toutefois que cette volonté dépend du Conseil fédéral et que les élections du 14 décembre laissent planer une incertitude.

M. Ruegg détaille les différents éléments du budget.

Il explique que la différence principale, en ce qui concerne les produits, se situe dans le domaine du gaz ; elle est due à l'augmentation du prix du gaz et à l'effet de la bonne année 2009. Il rappelle que la marge en 2009 était alors importante et qu'en 2011, la marge s'est révélée négative. Il ajoute qu'en 2012, la marge sera stable avec une augmentation des achats.

En ce qui concerne le sponsoring, M. Ruegg signale qu'il n'y a pas de modification. Il évoque les différentes aides et remarque qu'il convient encore de mesurer la bonne gestion du Servette Football Club.

Concernant les investissements pour la géothermie, M. Ruegg déclare que la phase préparatoire de l'exercice exploratoire démontre que le projet est encore plus difficile que ce qui avait été imaginé. Il ajoute que la partie exploratoire doit être beaucoup plus longue que prévue afin de limiter les coûts. Il rappelle en effet que le coût d'un forage de ce type s'élève à 15 millions de francs. Il précise qu'il est en outre nécessaire de trouver des

partenaires afin de financer un tel projet. Il signale alors que les SIG ont un budget de 7 à 8 millions de francs pour un exercice exploratoire en 3D.

Et c'est principalement sur le point de la géothermie que le bât blesse. Chers collègues, il y a un an le Parlement dans sa grande sagesse approuvait le budget des SIG car il paraissait bon et plein de bonne volonté principalement dans l'investissement pour les énergies renouvelables ; et, plus particulièrement, pour l'étude du sous-sol genevois en matière géothermique. Peu après, ce même Grand Conseil adoptait la motion 1985 (Pour une étude du sous-sol genevois en vue d'une production électrique d'origine géothermique à Genève). Coïncidence ou non, cette année les Services industriels tirent le frein à main en matière de géothermie, dont les investissements fondent comme neige au soleil, ce qui ne peut qu'inquiéter notre commission. Comment expliquer ce revirement des SIG qui, l'an passé, parlaient d'avenir, d'énergie renouvelable, de développement, de recherche ? Faudrait-il voir en cela un effet collatéral de la catastrophe de Fukushima qui a causé une incertitude dans le marché de l'énergie ? Tout nous paraît flou et inquiète le groupe MCG qui, je vous le rappelle, croit énormément au potentiel de la géothermie.

En deuxième point, la gestion des entreprises sous-traitantes ne nous satisfait pas. Dernièrement, la presse est venue relater des faits concernant des cas de sous-enchères salariales qui ont été constatés pour des travaux exécutés par des sous-traitants de cette régie publique autonome. Le MCG ne peut tolérer cette concurrence déloyale de l'Union européenne à l'encontre de travailleurs résidents genevois, de nos petites entreprises locales, de nos artisans et de nos chômeurs. Aujourd'hui, nous n'avons malheureusement aucune explication sur le comment du pourquoi. Comment cela a-t-il pu se produire ? Est-ce de la faute des SIG ou de l'OCIRT ? A défaut de réponse crédible, nous restons dans le vague pour une question essentielle.

Et, pour finir, le groupe MCG constate qu'aujourd'hui les Services industriels de Genève viennent nous présenter ces budgets d'exploitation et d'investissement 15 jours avant de devoir les voter. Cela ne nous laisse que trop peu de temps pour en discuter et étudier les documents qui nous sont présentés, d'autant plus qu'il n'est pas possible de les amender. Nous n'avons que le choix entre les accepter ou les refuser. Cette façon de procéder n'est pas idéale d'autant plus qu'il n'y aura bientôt plus de réel contrôle au sein même du conseil d'administration de cette régie publique autonome, puisque les décisions seront prises en totale opacité, hors du regard des partis représentés au Grand Conseil.

C'est pour ces raisons que le groupe MCG vous demande de refuser ces budgets d'exploitation et d'investissement des SIG.